

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 20 MARS 2017

Présences :

Monsieur	Réjean Guin	Maire
Monsieur	François Dubeau	Poste #1
Monsieur	Pierre Tardif	Poste #2
Monsieur	Gilles Boisvert	Poste #3
Monsieur	Gilles Sénécal	Poste #4
Monsieur	Richard Gilbert	Poste #5
Madame	Guylaine Gagné	Poste #6
Madame	Catherine Haulard	Directrice générale

Absences :

1. Ouverture et constat du quorum

M Réjean Guin, Maire déclare l'assemblée ouverte à 19h00.

2. Adoption de l'ordre du jour

720-2017

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : Richard Gilbert

QUE le conseil municipal de Saint-Michel-des-Saints adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3. Période de questions

4. Greffe

4.1. Adoption des procès-verbaux

721-2017

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : Gilles Sénécal

Adoption des procès-verbaux des séances:

- 4.1.1. Séance spéciale du 13 février 2017
- 4.1.2. Séance régulière du 20 février 2017

Adopté à l'unanimité.

4.2. Dépôt bordereau de correspondance

Dépôt du Bordereau de la correspondance du mois de février 2017.

NO.	DE	A	DESCRIPTION
2017-009	Relais des cubes	Réjean Gouin	Lettre soutien
2017-010	Commission scolaire Samares	Conseil municipal	Plan triennal répartition et destination immeubles (2017-2020)
2017-011	APLT	Conseil municipal	Bulletin #30
2017-012	Chambre commerce	Conseil municipal	Tournoi de pêche - Demande aide financière 1,000\$
2017-013	M. André Villeneuve	Catherine Haulard	Accusé réception résolution 718-2017
2017-014	RACJ	Conseil municipal	Demande de permis - Resto bar le Nautique
2017-015	MRC Matawinie	Conseil municipal	Internet haute vitesse
2017-016	MRC Matawinie	Conseil municipal	Réponse résolution 644-2016 - Schéma aménagement
2017-017	MTQ	Catherine Haulard	Interdiction installation radars pédagogiques fixes

5. Trésorerie

5.1. APPROBATION DES DEPENSES :

722-2017

Proposé par : Gilles Boisvert
Appuyé par : Richard Gilbert

D'approuver les déboursés, les salaires, les paiements automatiques et les comptes à payer suivants :

5.1.1. Déboursés	93,373.40\$
5.1.2. Salaires	69,101.60\$
5.1.3. Paiement automatiques	448,876.33\$
5.1.4. Comptes à payer	<u>91,521.79\$</u>
	702,873.12\$

Représenté par les chèques #15104 à #15221.

Je, Catherine Haulard, Directrice générale, Secrétaire trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

5.2. États financiers vérifiés 2016 - Dépôt

723-2017

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : Richard Gilbert

DÉPÔT et présentation des États financiers vérifiés 2016 de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints.

Adopté à l'unanimité.

5.3. Loisirs St-Michel Inc – Subvention 2017

724-2017

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu :

- D'approuver les versements du montant de subvention budgété de 21,000\$ en 3 versements (1 mars, 1 juin et 1 septembre 2017) ;
- D'appliquer la dépense au g/l 02-702-91-950 ;
- De demander le dépôt des prévisions budgétaires 2017 avant le deuxième versement (1 juin 2017).

Je, Catherine Haulard, Directrice générale, Secrétaire trésorière certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

5.4. CLCC – Subvention 2017

725-2017

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Pierre Tardif

Il est résolu :

- D'approuver les versements du montant de subvention budgété de 10,000\$ en 1 versement (1 mars 2017) ;
- D'appliquer la dépense au g/l 02-702-92-950 ;
- De demander le dépôt des prévisions budgétaires 2017 avant le versement.

Je, Catherine Haulard, Directrice générale, Secrétaire trésorière certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

5.5. Plage et Camping municipaux – MRC Matawinie

726-2017

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a entamé les négociations pour la cession des terrains de Camping et Plage avec la MRC de la Matawinie.

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : Guylaine Gagné

D'APPROUVER le paiement des factures de loyer reçues pour 2016 et appliquer les dépenses au budget 2017.

Adopté à l'unanimité.

5.6. Soutien financier

727-2017

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Pierre Tardif

Il est résolu d'approuver les paiements reliés aux demandes de soutien financier suivants et d'appliquer les dépenses aux comptes g/l prévus à cet effet :

- Chambre de commerce - Revue 2017 4,900.80\$ + taxes
- Chambre de commerce – Tournoi de pêche 2017 1,000\$
- Centraide (Gala Préfet) 2 x 130\$
- Croix Rouge – Contribution 2017 388.48\$
- Ass. Pompiers – 500\$ souper bénéfice

Je, Catherine Haulard, Directrice générale, Secrétaire trésorière certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

6. Direction et Ressources humaines

6.1. Comité Santé et Sécurité du travail

728-2017

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu d'approuver le Mandat et la Politique du Comité Santé et Sécurité du travail en annexe.

Adopté à l'unanimité.

6.2. Assurances groupe – Transfert de courtier

729-2017

ATTENDU QUE Humania est le détenteur de l'assurance groupe de la Municipalité (régime d'assurance collective) ;

CONSIDÉRANT QUE Humania exige la présence d'un courtier en assurances groupe pour le renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en attente d'une proposition d'offre de couverture accompagnée des conditions financières rattachée pour la période 1er mai 2017 au 30 avril 2018 de la firme d'actuariat PBI, par l'entremise du SCFP et que ces derniers ont demandé une extension pour la présentation d'une offre éventuelle;

ATTENDU QUE le renouvellement du contrat avec Humania est le 1^{er} mai 2017 et qu'il est dans l'intérêt de tous que la municipalité renouvelle sa police d'assurance groupe au 1^{er} mai 2017.

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Gilles Boisvert

Il est résolu :

- D'approuver le mandat de représentation de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints auprès d'Humania Assurances Inc (Groupe 015042) à Assurances Robillard et Associés ;
- De confirmer que la municipalité octroi un délai supplémentaire de 60 jours à partir de la présente à la firme d'actuariat PBI, par l'entremise du SCFP pour la présentation d'une proposition d'offre de couverture d'assurances groupe accompagnée des conditions financières ;
- De mandater la firme Assurances Robillard et Associés à déposer l'offre de renouvellement d'Humania au conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

7. Urbanisme & développement économique

7.1. Dépôt du rapport mensuel

Dépôt du rapport mensuel d'émission de permis et certificats.

7.2. Matricule 7371-05-3939 - Demande de dérogation mineure

730-2017

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 980, rue Brassard a déposé une demande de dérogation mineure concernant un bâtiment secondaire (garage) sur la partie du Lot 27A du rang C, canton de Brassard qui fait l'objet d'une opération cadastrale qui vise à scinder la propriété en deux. La demande concerne la présence d'un bâtiment accessoire sans bâtiment principal sur la future partie du Lot 27-A (B), ce qui contrevient à l'article 6.3.1 du règlement de zonage 320-1992;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau terrain sera conforme aux règlements municipaux (superficie) et pourrait éventuellement permettre la construction d'un bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE la situation découle d'un projet communautaire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été examinée par le Comité Consultatif en Urbanisme et que ce dernier recommande au conseil d'accorder la demande de dérogation mineure.

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Gilles Sénécal

D'AUTORISER la demande de dérogation mineure 02 CCU 2017.

Adopté à l'unanimité.

7.3. Matricule 7368-09-4171 - Demande de dérogation mineure

731-2017

CONSIDÉRANT QUE le représentant du propriétaire de l'immeuble situé sur le chemin Brassard, plus précisément sur le Lot 7B-17 du rang Sud-Ouest du Lac Kaïagamac, canton de Provost a déposé une demande de dérogation mineure concernant l'annulation de l'aire tampon du côté Sud-Est de la propriété afin d'aménager une voie d'accès, ce qui contrevient à l'article 6.11.1 du règlement de zonage 320-1992.

CONSIDÉRANT QUE Béton Adam Inc. avait aménagé une voie d'accès afin d'accéder à leur propriété sur le chemin Brassard. L'emplacement de la voie d'accès a engendré certaines complications notamment des problèmes liés à l'érosion et à la sécurité. L'entrée située au milieu d'une pente ne permettait pas aux automobilistes de la route 131 de bien voir les bétonnières empruntant cet accès. Les conducteurs de bétonnières avaient eux aussi une visibilité réduite quant à la présence d'automobiles sur la route 131. Le MTQ a demandé au propriétaire de revoir les travaux et d'aménager l'accès au point le plus haut afin de favoriser une meilleure sécurité pour tous les utilisateurs. Or, le meilleur endroit pour aménager l'accès se situe à la limite de propriété où devrait être aménagée une aire tampon de 10m ;

CONSIDÉRANT QU'ils ont tenté en vain d'aménager un accès en respectant la réglementation;

CONSIDÉRANT l'implication d'enjeux relatifs à sécurité publique;

CONSIDÉRANT QU'une lisière d'arbre sera tout de même présente le long de la limite de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été examinée par le Comité Consultatif en Urbanisme et que ce dernier recommande au conseil d'accorder la demande de dérogation mineure.

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Gilles Sénécal

D'AUTORISER la demande de dérogation mineure 06 CCU 2017.

Adopté à l'unanimité.

7.4. Matricule 7374-02-3318 - PIIA

732-2017

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 210 chemin Ferland (zone Va-2) a déposé une demande de permis de déboisement et d'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au règlement 400-1998 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été examinée par le Comité Consultatif en Urbanisme et que ce dernier recommande au conseil d'accorder l'émission du permis.

Proposé par : Gilles Boisvert
Appuyé par : François Dubeau

D'AUTORISER la demande de permis de déboisement et d'aménagement 07 CCU 2017.

Adopté à l'unanimité.

7.5. Matricule 7374-11-5800 - PIIA

733-2017

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 41, chemin des Scouts (zone Va-2) a déposé une demande de permis de construction ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au règlement 400-1998 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été examinée par le Comité Consultatif en Urbanisme et que ce dernier recommande au conseil d'accorder l'émission du permis.

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Pierre Tardif

D'AUTORISER la demande de permis de construction 08 CCU 2017.

Adopté à l'unanimité.

7.6. Matricule 7979-45-6331 - PIIA

734-2017

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 1051 chemin Pointe-Fine (zone Va-5) a déposé une demande de permis de construction ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au règlement 400-1998 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été examinée par le Comité Consultatif en Urbanisme et que ce dernier recommande au conseil d'accorder l'émission du permis.

Proposé par : Gilles Boisvert

Appuyé par : Gilles Sénécal

D'AUTORISER la demande de permis de construction 09 CCU 2017.

Adopté à l'unanimité.

7.7. Refonte règlements urbanisme - Mandat

735-2017

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Pierre Tardif

DE MANDATER la firme Atelier Urbain afin d'entamer la révision des règlements d'urbanisme et d'approuver un montant maximal de 5,000\$ plus taxes pour le début des travaux.

Adopté à l'unanimité.

7.8. MDDELCC - Demandes c.a. (quai fédéral et marina coop)

736-2017

Proposé par : Gilles Boisvert
Appuyé par : Pierre Tardif

Il est résolu :

- De mandater Mme Carine Laliberté, Inspectrice en bâtiments et en Environnement à déposer une demande de certificat d'autorisation auprès du MDDELCC pour les travaux au quai fédéral et à la coopérative marina ;
- D'autoriser le paiement des frais au montant de 654\$ pour la demande de c.a.

Adopté à l'unanimité.

8. Avis de motion

9. Adoption des règlements

10. Loisirs & Parcs

10.1. Commission scolaire – Bail emphytéotique

737-2017

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Pierre Tardif

Il est résolu :

- De mandater Me Pierre Sasseville pour le mandat du bail emphytéotique entre la municipalité de Saint-Michel-des-Saints et la Commission scolaire des Samares ;

- De mandater M. Réjean Gouin, Maire et Mme Catherine Haulard, Directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité, tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

10.2. Jeux d'eau – Plans et devis

738-2017

ATTENDU QUE la municipalité a prévu la construction d'un parc de jeux d'eau pour l'année 2017.

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Guylaine Gagné

Il est résolu :

- De mandater la firme Girard-Hébert pour le mandat des plans et devis, tel que décrit à l'offre de services en annexe, au montant de 7,500\$ plus taxes;
- D'autoriser Mme Catherine Haulard, Directrice générale à procéder au lancement de l'appel d'offres, suite à l'approbation des plans par le conseil municipal .

Adoptée à l'unanimité

11. Hygiène du Milieu

11.1. Suivi environnemental – Cours d'eau

739-2017

ATTENDU QUE le projet de mine de graphite doit débiter ses activités dans les prochaines années;

ATTENDU QUE le conseil municipal veut entreprendre un programme de suivi environnemental de certains cours d'eau avant le début des activités de la mine de graphite ;

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu :

- D'approuver les travaux de suivi environnemental 2017, tel que décrit au document en annexe Suivi environnemental 2017 – Estimation des coûts, au montant de 13,680\$ + taxes et autoriser un transfert budgétaire du g/l 02-320-00-521;
- De confirmer que le rapport annuel 2017 sera rendu public à une séance du conseil à l'automne 2017 et sur le site Internet de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

11.2. Matières résiduelles – Nouveau Plan gestion

740-2017

ATTENDU QUE la MRC de la Matawinie a adopté son Plan de gestion des matières résiduelles 2017 – 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Michel-des-Saints doit se conformer aux objectifs de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles et doit élaborer une stratégie afin d'interdire l'élimination de la matière organique putrescible (3^{ième} voie) ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Michel-des-Saints et la communauté Atikamekw de Manawan sont en discussion pour que l'Éco Centre de Saint-Michel-des-Saints devienne un centre de transfert pour les matières résiduelles (recyclage) provenant de Manawan ;

CONSIDÉRANT QUE cette réalité fait en sorte que la municipalité de Saint-Michel-des-Saints doit revoir l'aménagement de l'Éco Centre, faire un diagnostic du système de gestion actuel et réaliser une évaluation des besoins futurs.

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu de mandater la firme Stantec Experts Conseils Ltée pour la réalisation de l'étude d'optimisation du centre de transfert et de l'éco centre (tel que décrit à l'offre de service en annexe) au montant de 18,465\$ + taxes et appliquer la totalité de la dépense à la TECQ.

Adoptée à l'unanimité

12. Travaux publics

12.1. Appel d'offres acquisition ou crédit-bail Camion 6 roues

741-2017

ATTENDU QUE les bris fréquents du camion Ford F550 occasionnent des coûts de réparations et frais de salaires supplémentaires. De plus cela occasionne des retards dans le service de déneigement.

Proposé par : Gilles Sénécal

Appuyé par : Gilles Boisvert

Il est résolu de mandater Mme Catherine Haulard à procéder à un appel d'offres public pour l'acquisition ou crédit-bail d'un nouveau camion 6 roues.

Adoptée à l'unanimité

13. Sécurité Publique

13.1. Schéma de couverture de risques – MRC de la Matawinie

742-2017

Proposé par : Gilles Boisvert

Appuyé par : Richard Gilbert

Dépôt et acceptation du Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques 2016 pour la municipalité de Saint-Michel-des-Saints.

Adoptée à l'unanimité

14. Administration

14.1. Services professionnels – Acquisition

743-2017

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu :

- De mandater Me Madly Laporte dans le dossier d'acquisition des propriétés situées au 980 et 1000 rue Brassard. Les honoraires sont de 1,075.90\$ et seront appliqués au g/l prévu à cet effet ;
- De confirmer que l'acte notarié doit être signé au plus tard le 31 mars 2017 ;
- De confirmer que les détails de l'usufruit au bénéfice de Mme Élane Longpré (980, rue Brassard) sont les suivants :
 - Mme Longpré aura le droit de se servir du bien (habiter la maison, utiliser le mobilier...) ou d'en percevoir les loyers. Elle sera responsable de l'entretien du bâtiment et du stationnement ainsi que de tous les frais d'utilités publiques (électricité, chauffage, téléphone, câble ou satellite, etc.).
- De mandater M. Réjean Guoin, Maire et Mme Catherine Haulard, Directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité, tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

14.2. Desjardins - Signataires folio 600088

744-2017

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Gilles Boisvert

Il est résolu que les personnes suivantes soient autorisées à signer pour la municipalité :

Monsieur Réjean Gouin, maire

ou

Monsieur François Dubeau, maire suppléant

ET

Mme Catherine Haulard, directrice générale

ou

M. Claude Benoit, secrétaire-trésorier adjoint

Que la présente résolution soit jointe à la demande d'admission des différents folios existant et /ou à venir.

La présente résolution annule toutes autorisations antérieures.

Adopté à l'unanimité.

14.3. CRT – Demande liaison Auberge du lac Taureau (Autobus)

745-2017

ATTENDU QUE l'Auberge a besoin de personnel et nombreux sont ceux qui ne viennent pas travailler chez nous parce qu'ils n'ont pas de moyen de transport.

ATTENDU QUE le lien Métro Radisson jusqu'à L'Auberge du lac Taureau va permettre à l'Auberge d'accueillir des clients sans voiture de Montréal et de Joliette et l'impact économique sera direct pour les commerçants de la Municipalité.

Proposé par : Pierre Tardif

Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu que la Municipalité appuie la demande de prolongement ou d'ajout de service du CRT jusqu'à l'Auberge du lac Taureau.

Adopté à l'unanimité.

14.4. Relais des cubes

746-2017

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Gilles Boisvert

Il est résolu que la municipalité de Saint-Michel-des-Saints appui la démarche Relais des cubes par contre aucune aide financière ni logistique est offerte à cet évènement.

Adopté à l'unanimité

15. Période de questions

16. Levée de l'assemblée

747-2017

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : Richard Gilbert

La séance est levée à 20h55.

Adopté, à l'unanimité.

Réjean Gouin
Maire

Catherine Haulard
Directrice générale, Secrétaire trésorière